

COMMUNE DE SAINT-BROLADRE
DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux mille vingt-trois, le vingt-cinq du mois de janvier à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du conseil municipal, à la Mairie, rue de la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-François GOBICHON, Maire de SAINT-BROLADRE.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-François GOBICHON, Maire, M. André DUBOURG, Mme Delphine COLUSSI, Mme Francine LOUET, Adjoints, Mme Chantal GLE, M. Maurice ROBIDOU, Mme Chantal JOLY, M. Guy VIDELOUP, Mme Marie-Jeanne CHARMEUX, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : Mme Delphine COLUSSI

Date d'envoi de la convocation : 19 janvier 2023

Absents excusés : M. Gwendal LECOINTRE (a donné pouvoir de vote à M. DUBOURG), M. Yves BIGOT (a donné pouvoir de vote à Mme MOUCHEL), M. Daniel BONHOMME (a donné pouvoir de vote à M. VIDELOUP), M. Dominique FOURRIER (a donné pouvoir de vote à Mme COLUSSI)

Absente : Mme Françoise MOUCHEL

**DELIBERATION 01/2023 – LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE :
AJOUT D'UN TARIF POUR LE DEMONTAGE ET REMISE EN PLACE
DU RESTAURANT SCOLAIRE**

Nombre de membres en exercice : 14 Présents : 9 Votants : 12

Monsieur Le Maire rappelle la délibération n°87/2022 en date du 14 décembre 2022 fixant les tarifs de locations des salles du CDS et de la salle polyvalente, et propose à l'assemblée, de fixer un tarif pour le démontage et la remise en place du mobilier du restaurant scolaire :

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Fixe le prix pour le démontage et la remise en place du mobilier du restaurant scolaire par les employés communaux à : 150 euros**
- **Autorise Monsieur Le Maire à modifier le règlement et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.**

Pour copie conforme et certification exécutoire la délibération,
Après affichage le 27 janvier 2023
et transmission en Préfecture, le 27 janvier 2023
Affaire inscrite à l'ordre du jour.

SAINT-BROLADRE,

Le 27 janvier 2023

Le Maire, Jean-François GOBICHON

